

comment  
réceptionner vos  
**recommandés ?**



## Saviez-vous que...

Un recommandé est souvent utilisé pour l'envoi de documents confidentiels ou sensibles, lorsque l'expéditeur désire obtenir une **preuve d'envoi** ou lorsque la loi le prescrit.

Afin de garantir la **sûreté** d'un envoi recommandé, bpost doit respecter certaines **règles légales de distribution** :

- Un recommandé adressé à un **particulier** doit être remis au destinataire ou à son mandataire après vérification de son identité
- Un recommandé adressé à une **organisation** doit être remis à un de ses représentants légaux ou à un mandataire

La présentation d'une **procuration** est obligatoire pour la remise d'un recommandé à un **mandataire**

plusieurs  
formules

**bpost a développé différentes solutions pour faciliter la réception de recommandés**

## Où utiliser les différentes formules ?

- chez vous, auprès du facteur
- dans un bureau de poste
- dans un Point Poste

## Pour plus d'informations

- Surfez sur  
[www.bpost.be/procurationpostale](http://www.bpost.be/procurationpostale)
- Ouappelez notre Service Clients au  
**02 201 11 11**

# Vous êtes une organisation ? (entreprise, entité publique, association,...)

**Vous désirez réceptionner les recommandés de votre organisation vous-même en tant que représentant légal ?**

Optez pour **la Procuration gratuite via la Banque Carrefour des Entreprises.**

Vous pouvez télécharger gratuitement une preuve de représentation.

Où l'utiliser\* ?



ou

Optez pour **la carte de procuration postale.**

Où l'utiliser\* ?



ou

Munissez-vous de votre carte d'identité et des **statuts de votre organisation** pour récupérer l'envoi dans votre **bureau de poste ou Point Poste.**

Où l'utiliser\* ?



\* Plus d'informations sur la page 2

**Vous préférez mandater une ou plusieurs personne(s) pour réceptionner les recommandés de votre organisation ?**

Optez pour **la Procuration gratuite via la Banque Carrefour des Entreprises.**

Vous pouvez mandater gratuitement une ou plusieurs personne(s) spécifiques.

Où l'utiliser\* ?



ou

Optez pour **la carte de procuration postale.**

Par défaut, les recommandés sont remis à toute personne qui présente la carte. Une même carte peut donc être utilisée par plusieurs personnes.

**Vous préférez mandater une personne spécifique ?**

Inscrivez sur la carte les nom et prénom du mandataire désiré (un seul mandataire par carte). Seul ce mandataire pourra alors utiliser la carte.

Où l'utiliser\* ?



Comment obtenir les différentes formules ?  
[www.bpost.be/procurationpostale](http://www.bpost.be/procurationpostale)

# Vous êtes un particulier ?

**Vous désirez réceptionner vos recommandés vous-même ?**

Présentez simplement votre carte d'identité **au facteur**.

Où l'utiliser\* ?



ou

**Après le passage du facteur**, rendez-vous dans le bureau de poste ou Point Poste mentionné sur l'avis de passage laissé par le facteur avec :

- Votre carte d'identité
- L'avis de passage

Où l'utiliser\* ?



**Vous préférez mandater une ou plusieurs personne(s) pour réceptionner vos recommandés ?**

**Pour mandater une ou plusieurs personne(s) à l'avance, optez pour :**

**la procuration postale manuscrite.**

Téléchargeable directement sur le site internet de bpost, ce formulaire vous permet de **mandater gratuitement** un tiers pour réceptionner les recommandés qui vous sont adressés.

Où l'utiliser\* ?



ou



**la carte de procuration postale.**

Par défaut, les recommandés sont remis à toute personne qui présente la carte.

Où l'utiliser\* ?



ou

**Pour mandater une personne après le passage du facteur :**

Complétez le verso de l'avis de passage laissé dans votre boîte aux lettres et joignez-y une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Où l'utiliser\* ?

